



1860 : Lavigerie rend compte au pape de sa mission. Le pape le reçoit avec réticence à cause des accusations de collaboration avec le gouvernement français.

1867 : Fondation du premier orphelinat à Bouzareah.

1881: Le conseil général envoie la 2^e caravane de missionnaires pour Tombouctou sans l'autorisation de Lavigerie.

1890 : inauguration de l'œuvre des pionniers (Frères armés) du Sahara. Le Père Hacquard en est le Supérieur.

Lettre à Mgr Livinhac en Ouganda, (12 décembre 1886)

Vous verrez, du reste, dans l'ordonnance que ce ne sont là que des changements dans les titres et qu'au fond les provicaires sont simplement vos vicaires et par conséquent vos subordonnés. Le père Coulbois, en effet, est nommé provicaire du Haut-Congo et le père Ludovic Girault provicaire de l'Ounianembé en restant placé néanmoins l'un et l'autre sous la juridiction directe de l'un des deux vicaires apostoliques du Tanganyka et du Nyanza, de telle sorte que le premier soit le substitut pour le provicariat du Haut-Congo, et le second pour le vicariat de l'Ounianembé et que vous gardiez tous deux, sur ces territoires ainsi séparés en provicariats et sur les missionnaires qui s'y trouvent, les mêmes droits essentiels et juridiction supérieure qu'auparavant.

De cette façon et au-dehors, principalement aux yeux de la Propagation de la Foi, nous avons comme par le passé quatre vicariats ou provicariats, mais à l'intérieur, en fait, les deux provicaires ne sont que vos représentants et doivent recevoir de moi par votre intermédiaire toutes leurs facultés ainsi que leur direction. Il est d'ailleurs bien entendu que mon ordonnance ne doit pas être publié dans les journaux, revues ou bulletins de missions, mais seulement notifiée aux missionnaires et gardée secrète par eux. Il doit être aussi bien entendu pour le bon ordre que les vicaires apostoliques, en continuant à

avoir la charge et la direction des provicariats, ne devront pas y commander directement et par eux-mêmes, mais seulement par l'intermédiaire des provicaires. Enfin, il faut que les rapports adressés à la Propagation de la Foi et à la Sainte Enfance soient faits par les provicaires eux-mêmes sur leur territoire. Sans cela, ces œuvres retrancheraient leurs allocations.

Je ne parle pas de la division des postes actuels ou de la création de postes nouveaux. C'est aux deux évêques à la régler chacun pour sa double mission, de façon à ce que leur œuvre propre reste toujours la plus importante. On pourra sans doute, dans le courant de l'année prochaine, envoyer de nouveaux missionnaires dans ce but.

Voilà, cher Monseigneur, l'ensemble des communications importantes que j'avais à vous faire aujourd'hui. De crainte que cette lettre ne s'égaré j'en fais faire un duplicata que j'envoie au père Jamet afin qu'il vous le transmette par une caravane différente de celle à laquelle il confiera celui-ci.

Il me reste, cher Monseigneur, à vous exprimer tous mes sentiments tendrement dévoués en Notre-Seigneur et à vous dire que je demande de tout cœur à Dieu pour vous tout ce qu'il sait et tout ce que vous savez aussi vous-même vous être nécessaire. Je vous prie de dire de ma part à tous vos missionnaires que leur pensée m'est sans cesse présente ; que je me transporte souvent au milieu d'eux et auprès de chacun d'eux par le cœur et que je les bénis tous.

